Séance publique du conseil communal
du 4 septembre 2019

O R D R E D U J O U R

Approbation de l'ordre du jour ;

1. Approbation du plan de coupe et de culture pour 2020 ;
2. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
3. Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2020 ;
4. Fixation des taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2020 ;
5. Adaptation du règlement général de police ;
6. Approbation d'un projet d'aménagement particulier « Grassel » à Ospern ;
7. Avis relatif à la proposition de classement d'un immeuble comme monument national ;
8. **HUIS CLOS** : Nomination définitive d'un secrétaire communal ;

Divers

Toutes les décisions, à part celle concernant l'adaptation du règlement général de police, ont été prises à l'unanimité.

Approbation du plan de coupe et de culture pour 2020

Le plan de coupe et de culture de la commune de Redange/Attert pour l'exercice 2020 se présente en résumé comme suit:

	Salaires	Factures	Investissements	Recettes
1. Gestion durable et protection des forêts	**17.000,00.-**	**19.000,00.-**	**36.000,00.-**	**75.000,00.-**
2. Protection de la nature	**3.000,00.-**	**2.000,00.-**	**5.000,00.-**	**0,00.-**
3. Sensibilisation et information du public	**4.000,00.-**	**3.000,00.-**	**7.000,00.-**	**0,00.-**
4. Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	**0,00.-**	**0,00.-**	**0,00.-**	**2.500,00.-**
5. Surveillance et police	**0,00.-**	**0,00.-**	**0,00.-**	**0**

	Salaires	Factures	Investissements	Recettes
6. Logistique et personnel	**13.000,00.-**	**12.000,00.-**	**25.000,00.-**	**0**
TOTAL	**37.000,00.-**	**36.000,00**	**73.000,00.-**	**77.500**

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Approbation du contrat de fourniture du 2 juillet 2019 conclu entre la société Boissons Heintz S.A. et l'Administration communale de Redange/Attert, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins, concernant la mise à disposition de mobilier d'une valeur totale de 6.518,25.-€ pour la buvette sise près du terrain de football à Redange/Attert ,pour une durée de cinq ans à compter du 2 juillet 2019 ;
- Approbation de la convention « Natur Genéissen » conclue entre le Syndicat Intercommunal du Centre et de l'Ouest pour la Conservation de la Nature et l'Administration communale de Redange/Attert ;
- Approbation d'un contrat concernant la location d'une parcelle de terrain au jardin collectif communal « Réidener Gaart », sis commune de Redange, rue Fraesbich, au prix de 50.- € par an et une caution unique de 100,00.- € en guise de garantie, conclu avec Madame Wally ZACHARIAS de Redange/Attert.

Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2020

Les taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2020 ont été fixés comme suit:

Impôt foncier	Taux fixés pour 2020
A	400%
B1	600%
B2	400%

B3	200%
B4	200 %
B5	400 %
B6	400 %

Fixation des taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2020

Le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition **2020** en matière d'impôt commercial a été fixé à 300 %.

Adaptation du règlement général de police

Différentes modifications ont été prises au règlement général de police en vigueur. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Approbation d'un projet d'aménagement particulier « Grassel » à Ospern

Le conseil communal a marqué son accord au projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Grassel » à Ospern, élaboré par le Bureau d'études Espace et Paysages, d'Esch/Alzette, présenté par le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Redange/Attert.

Avis relatif à la proposition de classement d'un immeuble comme monument national

Le conseil communal a avisé favorablement le classement comme monument national d'immeubles sis 41, rue Principale, inscrits au cadastre de la commune de Redange-sur-Attert, section C d'Ospern, appartenant à Mme Elisabeth Maria REDING et à M. Henri PLETGEN.

HUIS CLOS : Nomination définitive d'un secrétaire communal

Le conseil communal a décidé de nommer définitivement Madame Muriel NOURISSIER, épouse SEIL, de Kuborn, au poste de secrétaire de la commune de Redange/Attert avec effet au 1er août 2019.